

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : MD 535 Dissolvant de plâtre
Mise à jour : 20.06.2023
Date d'édition : 05.07.2023

Version (Révision) : 4.1.0 (4.0.0)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

MD 535 Dissolvant de plâtre
Identifiant unique de formulation : non applicable

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Le MD 535 est un puissant nettoyant spécialement destiné à enlever les résidus de plâtre et d'alginate sur les porte-empreintes, les spatules à délayer, les couteaux à plâtre, les mortiers (ainsi que les mélangeurs sous vide), les matériaux prothétiques de toute sorte, les régulateurs d'orthodontie etc.

Catégorie de produits [PC]

PC 35 - Produit de lavage et de nettoyage

Usages déconseillés

Néant, à l'utilisation appropriée.

Remarque

Le produit est destiné aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

orochemie GmbH + Co. KG

Rue : Max-Planck-Straße 27

Code postal/Lieu : 70806 Kornwestheim

Téléphone : +49 7154 1308-0

Télécopie : +49 7154 1308-40

Contact pour informations : DÜRR DENTAL SE, Höpfigheimer Str. 17, 74321 Bietigheim-Bissingen, Germany

Tel: +49 7142 705-0, Fax: +49 7142 705-500, info@duerrdental.com

en France:

DÜRR DENTAL FRANCE S.A.R.L., 71 Rue des Hautes Pâtures, 92 000 Nanterre, France, infodurrrfr@duerrdental.com

en Belgique/Luxembourg:

DÜRR DENTAL BELGIUM B.V.B.A., Molenheidebaan 97, 3191 Hever, Belgium, info@durr.be

1.4 Numéro d'appel d'urgence

INT: +49 6132 84463 (24 h/7 d)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Bien que ce produit ne soit pas soumis à l'obligation d'identification, nous recommandons d'observer les conseils de sécurité.

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aucune

Procédure de classification

La classification a été effectuée selon les méthodes d'évaluation de la directive (CE) n° 1272/2008 [CLP] ainsi que nos propres examens.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Conseils de prudence

P280

Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : MD 535 Dissolvant de plâtre
Mise à jour : 20.06.2023
Date d'édition : 05.07.2023

Version (Révision) : 4.1.0 (4.0.0)

P403+P233 facilement enlevées. Continuer à rincer.
P501 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges
EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3 Autres dangers

Le mélange ne contient aucune substance qui ont des propriétés perturbatrices endocriniennes. Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description

MD 535 contient composants nettoyants alcalins et complexants dans une solution aqueuse.

Composants dangereux

SEL TETRASODIQUE DU TETRAACETATE D'ETHYLENEDIAMINE ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119486762-27 ; N°CE : 200-573-9; N°CAS : 64-02-8

Poids : $\geq 10 - < 15$ %

Classification 1272/2008 [CLP] : STOT RE 2 ; H373 Eye Dam. 1 ; H318 Acute Tox. 4 ; H302 Acute Tox. 4 ; H332

ACIDE ÉTHYLÈNEDIAMINÉTÉTRAACÉTIQUE, SEL DISODIQUE ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119486775-20 ; N°CE : 205-358-3; N°CAS : 139-33-3

Poids : $\geq 5 - < 10$ %

Classification 1272/2008 [CLP] : STOT RE 2 ; H373 Acute Tox. 4 ; H332

NITRILOTRIACÉTATE DE TRISODIUM ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119519239-36 ; N°CE : 225-768-6; N°CAS : 5064-31-3

Poids : $< 0,5$ %

Classification 1272/2008 [CLP] : Carc. 2 ; H351 Acute Tox. 4 ; H302 Eye Irrit. 2 ; H319

Indications diverses

Pour le texte complet des mentions de danger et des mentions de danger de l'UE, voir SECTION 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

En cas d'inhalation

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

En cas de contact avec la peau

Rincer abondamment avec de l'eau. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste.

En cas d'ingestion

Aucunes mesures particulières ne sont exigées. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) n'est connu(e).

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : MD 535 Dissolvant de plâtre
Mise à jour : 20.06.2023
Date d'édition : 05.07.2023

Version (Révision) : 4.1.0 (4.0.0)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone (CO₂) Poudre d'extinction Jet d'eau pulvérisée Brouillard d'eau Le produit lui-même n'est pas combustible. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun(e) n'est connu(e).

Produits de combustion dangereux

Aucun(e) n'est connu(e).

5.3 Conseils aux pompiers

Adapter l'équipement de protection en fonction de l'environnement de l'incendie.

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Adapter l'équipement de protection en fonction de l'environnement de l'incendie.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection personnel. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

Pour les non-secouristes

Utiliser un équipement de protection personnel. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

Pour les secouristes

Protection individuelle

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière pour la protection de l'environnement.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le nettoyage

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Aucune

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conserver/Stockier uniquement dans le récipient d'origine. Tenir compte des consignes de sécurité et du mode d'emploi sur l'emballage en fût métallique.

Mesures de protection

Mesures de lutte contre l'incendie

Mesures usuelles de la prévention d'incendie. Ne pas fumer pendant l'utilisation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Demandes d'aires de stockage et de récipients

Conserver/Stockier uniquement dans le récipient d'origine. Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker au voisinage de produits alimentaires.

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : MD 535 Dissolvant de plâtre
Mise à jour : 20.06.2023
Date d'édition : 05.07.2023

Version (Révision) : 4.1.0 (4.0.0)

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Observer le mode d'emploi.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs de référence DNEL/PNEC

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

DNEL/DMEL

SEL TETRASODIQUE DU TETRAACETATE D'ETHYLENEDIAMINE ; N°CAS : 64-02-8

Type de valeur limite : DNEL Consommateur (local)

Voie d'exposition : Inhalation

Fréquence d'exposition : À long terme

Valeur limite : 1,5 mg/m³

Type de valeur limite : DNEL Consommateur (local)

Voie d'exposition : Inhalation

Fréquence d'exposition : À court terme

Valeur limite : 1,5 mg/m³

Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique)

Voie d'exposition : Inhalation

Fréquence d'exposition : À long terme

Valeur limite : 1,5 mg/m³

Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique)

Voie d'exposition : Inhalation

Fréquence d'exposition : À court terme

Valeur limite : 1,5 mg/m³

Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique)

Voie d'exposition : Par voie orale

Fréquence d'exposition : À long terme

Valeur limite : 25 mg/kg

Facteur d'évaluation : 24 h

Type de valeur limite : DNEL salarié (local)

Voie d'exposition : Inhalation

Fréquence d'exposition : À long terme

Valeur limite : 2,5 mg/m³

Type de valeur limite : DNEL salarié (local)

Voie d'exposition : Inhalation

Fréquence d'exposition : À court terme

Valeur limite : 2,5 mg/m³

Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)

Voie d'exposition : Inhalation

Fréquence d'exposition : À long terme

Valeur limite : 2,5 mg/m³

Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)

Voie d'exposition : Inhalation

Fréquence d'exposition : À court terme

Valeur limite : 2,5 mg/m³

ACIDE ÉTHYLÈNEDIAMINTÉTRAACÉTIQUE, SEL DISODIQUE ; N°CAS : 139-33-3

Type de valeur limite : DNEL Consommateur (local et systémique)

Voie d'exposition : Inhalation

Fréquence d'exposition : À long terme

Valeur limite : 0,6 mg/m³

Type de valeur limite : DNEL Consommateur (local et systémique)

Voie d'exposition : Inhalation

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : MD 535 Dissolvant de plâtre
Mise à jour : 20.06.2023
Date d'édition : 05.07.2023

Version (Révision) : 4.1.0 (4.0.0)

Fréquence d'exposition : À court terme
Valeur limite : 1,2 mg/m³
Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique)
Voie d'exposition : Par voie orale
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur limite : 25 mg/kg
Type de valeur limite : DNEL salarié (local et systémique)
Voie d'exposition : Inhalation
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur limite : 1,5 mg/m³
Type de valeur limite : DNEL salarié (local et systémique)
Voie d'exposition : Inhalation
Fréquence d'exposition : À court terme
Valeur limite : 3 mg/m³
NITRILOTRIACÉTATE DE TRISODIUM ; N°CAS : 5064-31-3
Type de valeur limite : DNEL Consommateur (local)
Voie d'exposition : Inhalation
Fréquence d'exposition : À court terme
Valeur limite : 1,75 mg/m³
Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique)
Voie d'exposition : Inhalation
Fréquence d'exposition : À court terme
Valeur limite : 1,75 mg/m³
Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique)
Voie d'exposition : Inhalation
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur limite : 0,5 mg/kg
Facteur d'évaluation : 24 h
Type de valeur limite : DNEL salarié (local)
Voie d'exposition : Inhalation
Fréquence d'exposition : À court terme
Valeur limite : 5,25 mg/m³
Type de valeur limite : DNEL salarié (local)
Voie d'exposition : Inhalation
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur limite : 3,5 mg/m³
Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)
Voie d'exposition : Inhalation
Fréquence d'exposition : À court terme
Valeur limite : 5,25 mg/m³
Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)
Voie d'exposition : Inhalation
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur limite : 3,5 mg/m³

PNEC

SEL TETRASODIQUE DU TETRAACETATE D'ETHYLENEDIAMINE ; N°CAS : 64-02-8
Type de valeur limite : PNEC (Eaux, Eau douce)
Valeur limite : 2,2 mg/l
Type de valeur limite : PNEC (Eaux, libération temporaire)
Valeur limite : 1,2 mg/l
Type de valeur limite : PNEC (Eaux, Eau de mer)
Valeur limite : 0,22 mg/l
Type de valeur limite : PNEC Terre, Eau douce
Valeur limite : 0,72 mg/kg
Type de valeur limite : PNEC (Station d'épuration)

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : MD 535 Dissolvant de plâtre
Mise à jour : 20.06.2023
Date d'édition : 05.07.2023

Version (Révision) : 4.1.0 (4.0.0)

Valeur limite :	43 mg/l
ACIDE ÉTHYLÈNEDIAMINTÉTRAACÉTIQUE, SEL DISODIQUE ; N°CAS : 139-33-3	
Type de valeur limite :	PNEC (Eaux, Eau douce)
Valeur limite :	2,2 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC (Eaux, Eau de mer)
Valeur limite :	0,22 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC (Industriel)
Voie d'exposition :	Terre
Valeur limite :	0,72 mg/kg
Type de valeur limite :	PNEC (Station d'épuration)
Valeur limite :	43 mg/l
NITRILOTRIACÉTATE DE TRISODIUM ; N°CAS : 5064-31-3	
Type de valeur limite :	PNEC (Eaux, Eau douce)
Voie d'exposition :	Eau (Y compris la station d'épuration)
Valeur limite :	0,93 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC (Eaux, libération temporaire)
Valeur limite :	0,915 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC (Eaux, Eau de mer)
Voie d'exposition :	Eau (Y compris la station d'épuration)
Valeur limite :	0,093 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC (Sédiment, eau douce)
Voie d'exposition :	Terre
Valeur limite :	3,64 mg/kg
Type de valeur limite :	PNEC (Sédiment, eau de mer)
Voie d'exposition :	Terre
Valeur limite :	0,364 mg/kg
Type de valeur limite :	PNEC Terre, Eau douce
Voie d'exposition :	Terre
Valeur limite :	0,182 mg/kg
Type de valeur limite :	PNEC (Intoxication secondaire)
Valeur limite :	0,2 mg/kg
Type de valeur limite :	PNEC (Station d'épuration)
Voie d'exposition :	Eau (Y compris la station d'épuration)
Valeur limite :	540 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection individuelle

Protection yeux/visage

Lunettes avec protections sur les côtés

Protection de la peau

Protection des mains

Contact de courte durée (niveau 2: < 30 min) : gants de protection à usage unique de la catégorie III selon EN 374, par ex. matière : nitrile, épaisseur 0,1 mm.

Contact de longue durée (niveau 6: < 480 min) : gants de protection de la catégorie III selon EN 374, par ex. matière : nitrile, épaisseur 0,7 mm.

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres.

Protection corporelle

Protection corporelle: non indispensable.

Protection respiratoire

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

Remarques générales

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Conserver les vêtements de travail à part. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : MD 535 Dissolvant de plâtre
Mise à jour : 20.06.2023
Date d'édition : 05.07.2023

Version (Révision) : 4.1.0 (4.0.0)

Autres mesures de protection

Assurer une aération suffisante.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : Liquide

Couleur : incolore

Odeur : sans odour

Caractéristiques en matière de sécurité

Point de fusion/point de congélation :	(1013 hPa)			non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	(1013 hPa)	env.	100	°C
Température de décomposition :	(1013 hPa)			non déterminé
Point éclair :				non applicable
Température d'auto-inflammation :				non applicable
Limite inférieure d'explosivité :				non applicable
Limite supérieure d'explosivité :				non applicable
Pression de vapeur :	(50 °C)			non déterminé
Densité :	(20 °C)	env.	1,17	g/cm ³
Test de séparation des solvants :	(20 °C)	<	3	%
Solubilité dans l'eau :	(20 °C)		100	Pds %
pH :			7,5 - 8,5	
log P O/W :				non déterminé
Temps d'écoulement :	(20 °C)		150 - 240	s DIN gobelet 4 mm
Seuil olfactif :				non déterminé
Teneur en COV maximale (CE) :			0	Pds %
Liquides comburants :		Non applicable.		
Propriétés explosives :		Non applicable.		
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux :		N'a pas d'effet corrosif sur les métaux.		

9.2 Autres informations

Aucune

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Néant, à l'utilisation appropriée.

10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Néant, à l'utilisation appropriée.

10.4 Conditions à éviter

Aucune information disponible.

10.5 Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun(e) n'est connu(e).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : MD 535 Dissolvant de plâtre
Mise à jour : 20.06.2023
Date d'édition : 05.07.2023

Version (Révision) : 4.1.0 (4.0.0)

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité orale aiguë

Paramètre :	ATEmix
Voie d'exposition :	Par voie orale
Dose efficace :	3660 mg/kg
Paramètre :	DL50 (SEL TETRASODIQUE DU TETRAACETATE D'ETHYLENEDIAMINE ; N°CAS : 64-02-8)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	1780 - 2000 mg/kg
Paramètre :	DL50 (ACIDE ÉTHYLÈNEDIAMINTÉTRAACÉTIQUE, SEL DISODIQUE ; N°CAS : 139-33-3)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	> 2000 - 5000 mg/kg
Paramètre :	ETA (SEL TETRASODIQUE DU TETRAACETATE D'ETHYLENEDIAMINE ; N°CAS : 64-02-8)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Dose efficace :	500 mg/kg
Paramètre :	ETA (NITRILOTRIACÉTATE DE TRISODIUM ; N°CAS : 5064-31-3)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Dose efficace :	500 mg/kg

Expériences tirées de la pratique/sur l'homme

légèrement irritant, mais ne relevant pas d'une classification.

Toxicité dermique aiguë

Paramètre :	ATEmix
Voie d'exposition :	Dermique
Dose efficace :	négligeable
Paramètre :	DL50 (NITRILOTRIACÉTATE DE TRISODIUM ; N°CAS : 5064-31-3)
Voie d'exposition :	Dermique
Espèce :	Lapin
Dose efficace :	> 10000 mg/kg
Paramètre :	DL50 (NITRILOTRIACÉTATE DE TRISODIUM ; N°CAS : 5064-31-3)
Voie d'exposition :	Dermique
Espèce :	Lapin
Dose efficace :	> 2000 mg/kg
Méthode :	OCDE 402

Toxicité inhalatrice aiguë

Paramètre :	ATEmix
Voie d'exposition :	Inhalation (vapeur)
Dose efficace :	113,2 mg/l
Paramètre :	CL50 (SEL TETRASODIQUE DU TETRAACETATE D'ETHYLENEDIAMINE ; N°CAS : 64-02-8)
Voie d'exposition :	Inhalation
Espèce :	Rat
Dose efficace :	30 mg/l
Temps d'exposition :	6 h
Paramètre :	CL50 (ACIDE ÉTHYLÈNEDIAMINTÉTRAACÉTIQUE, SEL DISODIQUE ; N°CAS : 139-33-3)
Voie d'exposition :	Inhalation
Espèce :	Rat
Dose efficace :	> 1 - 5 mg/l

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : MD 535 Dissolvant de plâtre
Mise à jour : 20.06.2023
Date d'édition : 05.07.2023

Version (Révision) : 4.1.0 (4.0.0)

Temps d'exposition : 6 h
Méthode : OCDE 403

Corrosion

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Oeil de lapin: rougeur légère/enflure légère, mais ne relevant pas d'une classification. OECD 405. OECD 437.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité après prises répétées (subaiguë, subchronique, chronique)

Toxicité orale subaiguë

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

STOT RE 2 non applicable liquide.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Cancerogénité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Le mélange ne contient aucune substance qui ont des propriétés perturbatrices endocriniennes.

Informations complémentaires

La classification a été effectuée selon les méthodes d'évaluation de la directive (CE) n° 1272/2008 [CLP] ainsi que nos propres examens.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson

Paramètre : CL50 (SEL TETRASODIQUE DU TETRAACETATE D'ETHYLENEDIAMINE ; N°CAS : 64-02-8)

Espèce : Lepomis macrochirus (crapet arlequin)

Paramètres d'évaluation : Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson

Dose efficace : 951 mg/l

Temps d'exposition : 96 h

Paramètre : CL50 (ACIDE ÉTHYLÈNEDIAMINTÉTRAACÉTIQUE, SEL DISODIQUE ; N°CAS : 139-33-3)

Espèce : Lepomis macrochirus (crapet arlequin)

Paramètres d'évaluation : Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson

Dose efficace : > 100 mg/l

Temps d'exposition : 96 h

Paramètre : CL50 (SEL TETRASODIQUE DU TETRAACETATE D'ETHYLENEDIAMINE ; N°CAS : 64-02-8)

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : MD 535 Dissolvant de plâtre

Mise à jour : 20.06.2023

Date d'édition : 05.07.2023

Version (Révision) :

4.1.0 (4.0.0)

Espèce : Leuciscus idus (aunée dorée)
Paramètres d'évaluation : Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson
Dose efficace : 2040 mg/l
Temps d'exposition : 96 h
Paramètre : CL50 (SEL TETRASODIQUE DU TETRAACETATE D'ETHYLENEDIAMINE ; N°CAS : 64-02-8)

Espèce : Lepomis macrochirus (crapet arlequin)
Paramètres d'évaluation : Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson
Dose efficace : > 100 mg/l
Temps d'exposition : 96 h

Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons

Paramètre : NOEC (SEL TETRASODIQUE DU TETRAACETATE D'ETHYLENEDIAMINE ; N°CAS : 64-02-8)

Espèce : Danio rerio
Paramètres d'évaluation : Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons
Dose efficace : >= 36,9 mg/l
Temps d'exposition : 840 h
Méthode : OCDE 210

Paramètre : NOEC (ACIDE ÉTHYLÈNEDIAMINTÉTRAACÉTIQUE, SEL DISODIQUE ; N°CAS : 139-33-3)

Espèce : Danio rerio
Paramètres d'évaluation : Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons
Dose efficace : > 36,9 mg/l
Temps d'exposition : 840 h
Méthode : OCDE 210

Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés

Paramètre : EC50 (SEL TETRASODIQUE DU TETRAACETATE D'ETHYLENEDIAMINE ; N°CAS : 64-02-8)

Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia
Dose efficace : 140 mg/l
Temps d'exposition : 48 h

Paramètre : EC50 (ACIDE ÉTHYLÈNEDIAMINTÉTRAACÉTIQUE, SEL DISODIQUE ; N°CAS : 139-33-3)

Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia
Dose efficace : > 100 mg/l
Temps d'exposition : 48 h
Méthode : DIN 38412 / partie 11

Paramètre : EC50 (SEL TETRASODIQUE DU TETRAACETATE D'ETHYLENEDIAMINE ; N°CAS : 64-02-8)

Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia
Dose efficace : > 500 mg/l
Temps d'exposition : 24 h

Toxicité chronique (à long terme) pour les invertébrés aquatiques

Paramètre : NOEC (SEL TETRASODIQUE DU TETRAACETATE D'ETHYLENEDIAMINE ; N°CAS : 64-02-8)

Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)
Paramètres d'évaluation : Chronique (à long terme) toxicité pour la daphnia
Dose efficace : 25 mg/l
Temps d'exposition : 504 h

Paramètre : NOEC (ACIDE ÉTHYLÈNEDIAMINTÉTRAACÉTIQUE, SEL DISODIQUE ; N°CAS : 139-33-3)

Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)
Paramètres d'évaluation : Chronique (à long terme) toxicité pour la daphnia

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : MD 535 Dissolvant de plâtre
Mise à jour : 20.06.2023
Date d'édition : 05.07.2023

Version (Révision) : 4.1.0 (4.0.0)

Dose efficace : > 25 mg/l
Temps d'exposition : 504 h

Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries

Paramètre : EC50 (SEL TETRASODIQUE DU TETRAACETATE D'ETHYLENEDIAMINE ; N°CAS : 64-02-8)

Espèce : Algues
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues
Dose efficace : > 100 mg/l
Temps d'exposition : 72 h

Paramètre : EC50 (ACIDE ÉTHYLÈNEDIAMINTÉTRAACÉTIQUE, SEL DISODIQUE ; N°CAS : 139-33-3)

Espèce : Scenedesmus subspicatus
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues
Dose efficace : > 100 mg/l
Temps d'exposition : 72 h

Toxicité sur les microorganismes

Paramètre : EC50 (ACIDE ÉTHYLÈNEDIAMINTÉTRAACÉTIQUE, SEL DISODIQUE ; N°CAS : 139-33-3)

Paramètres d'évaluation : Toxicité bactérielle
Dose efficace : > 500 mg/l
Temps d'exposition : 30 min
Méthode : OCDE 209

Toxicité terrestre

Toxicité pour organismes vivants dans le sol, sauf arthropodes

Toxicité aiguë pour le ver de terre

Paramètre : CL50 (SEL TETRASODIQUE DU TETRAACETATE D'ETHYLENEDIAMINE ; N°CAS : 64-02-8)
Espèce : Toxicité aiguë pour le ver de terre
Dose efficace : 156 mg/kg
Temps d'exposition : 336 h
Méthode : OCDE 207

Station d'épuration

Lors de l'introduction adéquate de faibles concentrations dans une station d'épuration biologique adaptée, il n'y a pas de dysfonctionnements de l'activité de dégradation des boues activées.

Paramètre : EC20 (ACIDE ÉTHYLÈNEDIAMINTÉTRAACÉTIQUE, SEL DISODIQUE ; N°CAS : 139-33-3)

Inoculum : Boue activée
Dose efficace : > 500 mg/l
Méthode : OECD 209

12.2 Persistance et dégradabilité

Décomposition abiotique

Pas de données disponibles.

Biodégradation

Lors de l'introduction adéquate de faibles concentrations dans une station d'épuration biologique adaptée, il n'y a pas de dysfonctionnements de l'activité de dégradation des boues activées.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Distribution

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : MD 535 Dissolvant de plâtre
Mise à jour : 20.06.2023
Date d'édition : 05.07.2023

Version (Révision) : 4.1.0 (4.0.0)

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le mélange ne contient aucune substance qui ont des propriétés perturbatrices endocriniennes.

12.7 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

12.8 Autres informations écotoxicologiques

Ne pas laisser pénétrer dans les eaux de surface/les eaux souterraines.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Directive 2008/98/CE (Directive-cadre sur les déchets)

Après utilisation conforme

Opérations d'élimination

Éliminer en observant les réglementations administratives. Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

Opérations de valorisation

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Concentré/quantités plus importantes: 07 06 01* liquide aqueux à lessive.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.4 Groupe d'emballage

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.5 Dangers pour l'environnement

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations EU

Autorisations et limites d'utilisation

Limites d'utilisation

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII (limitations)

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n° : 75

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Ce mélange n'a pas fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité.

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : MD 535 Dissolvant de plâtre
Mise à jour : 20.06.2023
Date d'édition : 05.07.2023

Version (Révision) : 4.1.0 (4.0.0)

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1 Indications de changement

15. Limites d'utilisation

16.2 Abréviations et acronymes

ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
CAS = Chemical Abstracts Service
CE = Commission European
CED = Catalogue Européen des déchets
CEN = Comité européen de normalisation
CL50 = Concentration léthale médiane
CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
CMR = Cancérogène, Mutagène ou toxique pour la Reproduction
CO₂ = Dioxyde de carbone
COV = Composés organiques volatils
CPSE = Concentration prédite sans effet (PNEC)
DL50 = Dose léthale médiane
DMEL = Dose dérivée avec effet minimum
DNEL = Dose dérivée sans effet
EC50 = Concentration efficace médiane ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë
IATA = Association internationale du transport aérien
ICAO-TI = L'Organisation de l'aviation civile internationale - instruction technique
IMDG = Code maritime international des marchandises dangereuses LogKoe/Log Pow = Coefficient de partage octanol/eau
MARPOL 73/78 = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)
Mention EUH = Mention de danger spécifique CLP
Mention H = Mention de danger SGH
NE = Norme Européenne
NOEC/NOEL = Concentration/Dose sans effet observable
OCDE = Organisation de Coopération et de Développement Economiques
ONU = Nations Unies
PBT = Persistants, Bioaccumulables et Toxiques
PNEC = Concentration sans effet prévue (CPSE)
REACH = Règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques [Règlement (CE) N° 1907/2006]
RID = Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
SGH/GHS = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
STOT-RE/TSOC-ER = Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée
STOT-SE/TSOC-EU = Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique
SVHC = Substances extrêmement préoccupantes
TLV/STEL = La valeur limite de courte durée (VLCT)
TLV/TWA = Valeur limite d'exposition professionnelle (VLEP)
UE = Union Européenne
vPvB/tPtB = Très persistant et très bioaccumulable

16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

La classification a été effectuée selon les méthodes d'évaluation de la directive (CE) n° 1272/2008 [CLP] ainsi que nos propres examens.

16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : MD 535 Dissolvant de plâtre
Mise à jour : 20.06.2023
Date d'édition : 05.07.2023

Version (Révision) : 4.1.0 (4.0.0)

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

16.7 Informations complémentaires

Respecter le mode d'emploi sur l'étiquette.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.
